octobre 2014
57

le saint pairais mag

Bulletin d'information de la ville de Saint-Pair-sur-Mer

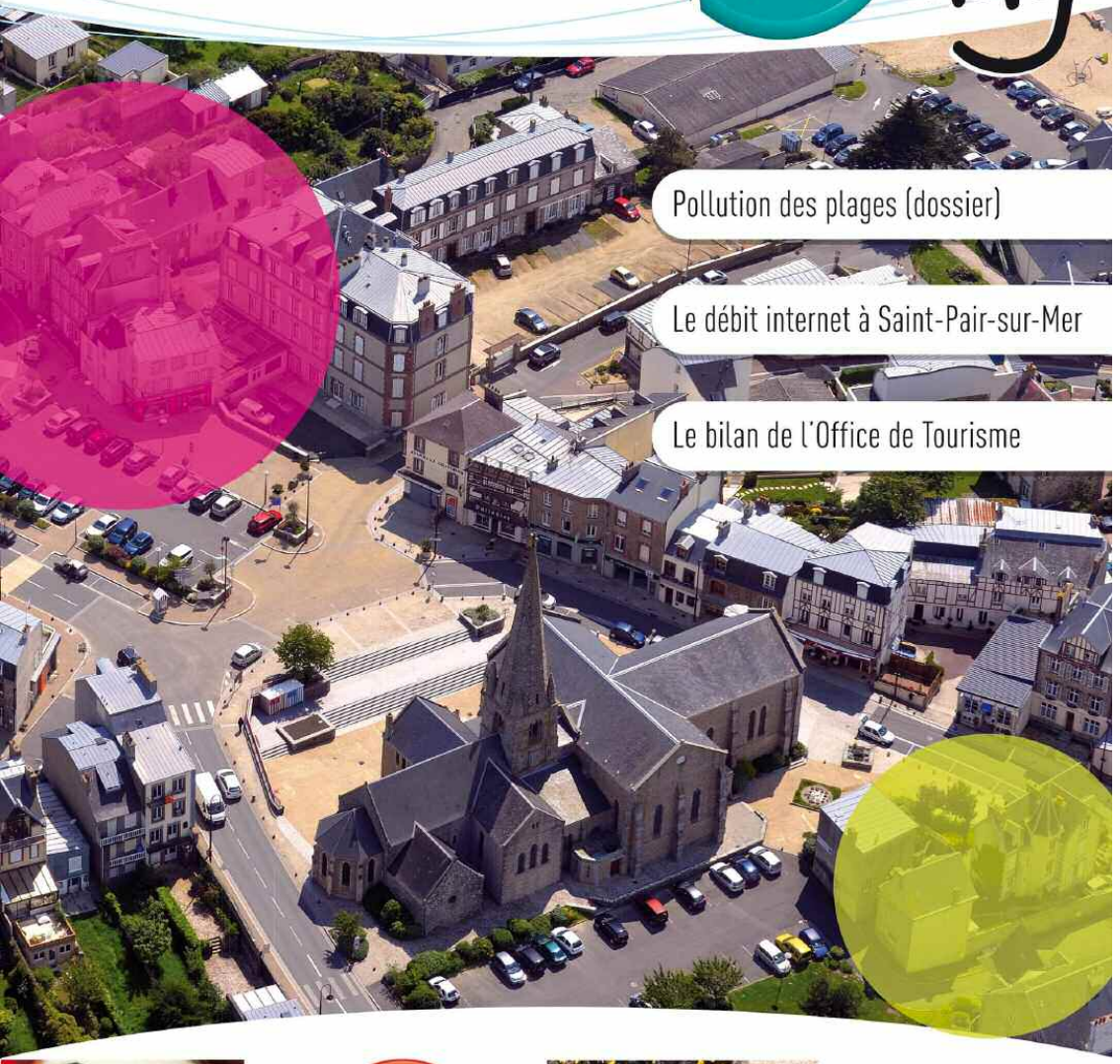

Pollution des plages (dossier)

Le débit internet à Saint-Pair-sur-Mer

Le bilan de l'Office de Tourisme

Festival Second Geste
8, 9, 10 et 11 novembre

CENTENAIRE 14 1918

100e anniversaire 1914/1918
Devoir de Mémoire

Théo MICLOT
sélectionné par la FFT

Commune touristique

Saint-Pair-sur-Mer
Label commune touristique

le saint pairais mag

infos express

Jeux Équestres Mondiaux
l'équipe de France
reçue en Mairie

la France vice-championne du Monde d'Endurance

La mairie de Saint-Pair-sur-Mer a reçu le mercredi 6 août l'équipe de France d'endurance et leur sélectionneur, Bénédicte Emond-Bon. « Nous sommes très heureux d'accueillir les cavaliers, nous allons tout faire pour faciliter leur séjour ici, expliquait alors Bertrand Sorre, maire de Saint-Pair. J'ai une intuition très positive quant aux résultats de l'épreuve, je les vois sur le podium ! ».
Intuition certainement prémonitoire pour ces cinq cavaliers qui sont devenus le 28 août et après 160 km de course vice-champions du Monde d'endurance par équipe, devancés uniquement par l'Espagne. Les cavaliers avaient auparavant depuis le 22 août séjourné à Kairon, dans le centre équestre de Patrice Cottin dont l'implication dans l'organisation et la réussite de cette épreuve a fait merveille. Bravo à nos brillants cavaliers et au directeur du centre équestre de Kairon. De gauche à droite l'équipe de France d'endurance :

Jean-Philippe FRANCES
Nicolas BALLARIN
Franck LAOUSSE
Denis LE GUILLOU
et Robin CORNELY

CENTENAIRE 14 1918

2014 est l'année du 100e anniversaire du début de la première guerre mondiale.
22 St-Pairais sont morts dans les trois premiers mois de cette guerre si meurtrière. Nous préparons actuellement avec M. Guy BARBET, le Président de l'amicale des Anciens Combattants, l'organisation de cette commémoration, indispensable moment de devoir de mémoire.
Nous souhaiterions qu'en cette année anniversaire vous soyez nombreux et de tous âges pour rendre hommage à tous ces hommes morts au combats.
Deux cérémonies sont programmées le mardi 11 novembre, à 9 h 30 au monument aux morts de Kairon (avec l'harmonie du Cap Lihou) et à 11 h 30 au monument aux morts de Saint-Pair-sur-Mer.

Un petit clin d'œil à Franck Lefèvre, directeur depuis la première heure.

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h.
et de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi : de 9 h 30 à 12 h.

À noter dans les agendas !
Le repas des aînés aura lieu le dimanche 12 avril 2015 salle Michel-Fraboulet

Des personnes à votre service...

Marine Letourneur
service administratif, accueil et urbanisme

Laurence Rault
Police municipale, en remplacement de Joël Pajak accidenté

Marie Riesner
scolaire et périscolaire

Florent Boulay
contrat d'avenir au service des espaces verts pour 3 ans

édito

Bertrand SORRE
Maire

L'été 2014, marqué par une météo clémente en juillet et moins belle en août, a été synonyme sur notre territoire normand d'événements de portée internationale. Largement médiatisés dans le monde entier, les commémorations du 70e anniversaire du débarquement allié en juin 1944 et les jeux équestres mondiaux ont aussi favorisé la présence de nombreux touristes, notamment étrangers. Saint-Pair-sur-Mer a connu une importante fréquentation et le commerce local a ainsi largement bénéficié de ces événements majeurs, confirmant que notre ville était un lieu apprécié de villégiature.

Seul bémol, nous avons malheureusement eu à déplorer en deux mois 6 fermetures des plages à la baignade suite à des épisodes pluvieux violents, sources de pollution potentielle des eaux de mer. Il m'a paru essentiel de vous informer des causes de ces pollutions fortement préjudiciables à l'image de notre ville mais aussi à court terme à notre économie locale. Vous lirez donc dans ce magazine les interviews de Mme Nathalie GENIN, ingénieur, de M. Gérard DIEUDONNE, président du Syndicat Mixte des Bassins Versants des Côtiers Granvillais (SMBCG) et de M. Guy LECROISEY, président du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG) qui oeuvrent en étroite collaboration avec la Mairie de Saint-Pair-sur-Mer afin de résoudre ce problème crucial pour notre ville. Je souhaite préciser que plusieurs maisons de Saint-Pair-sur-Mer aujourd'hui identifiées, présentent des installations de collecte des eaux usées non conformes et que ces eaux usées arrivent dès lors directement à la mer, concourant très largement à ces pollutions des eaux de baignade. J'incite vivement les propriétaires à engager ces travaux de mise en conformité, précisant que des aides financières importantes sont mobilisables pour les aider à financer ces travaux. Je précise aussi que je n'hésiterai pas à utiliser les pouvoirs de police du Maire pour faire réaliser ces mises en conformité après une première mise en demeure si malheureusement certains habitants ne réagissaient pas à cette demande. L'enjeu sanitaire est majeur et doit tous nous mobiliser, élus et habitants, il en va de la sauvegarde de notre attractivité touristique et de la survie du commerce local de proximité.

Autre sujet de préoccupation, internet et le faible débit que reçoivent de nombreux habitants. Le collectif « Internet à St-Pair », dans une démarche très constructive, nous accompagne dans les négociations que nous avons avec Orange et Manche Numérique afin d'accélérer l'arrivée de la fibre optique à Saint-Pair-sur-Mer mais aussi du dispositif Mimo qui conjugués devraient fortement améliorer le service et le débit sur notre territoire communal. Ce Saint-Pairais n°57 vous permettra de faire un point sur cette problématique internet et sur les solutions à venir.

Dernier sujet majeur, les travaux planifiés et à venir qui vont concerner notamment l'aménagement du carrefour entre la rue St-Michel et le boulevard Jozeau-Marigné mais aussi des travaux concernant la collecte des eaux pluviales rue du Buhot et rue Mallais afin de sécuriser les habitations contre les inondations lors de forts épisodes pluvieux. Tout cela est à découvrir dans les pages intérieures.

Notre équipe est donc en place depuis un peu plus de six mois maintenant et travaille activement dans de nombreux domaines dans un seul et unique but, celui de favoriser une vraie qualité de vie et d'environnement à tous les habitants. Je souhaite également préciser que nous apprécions la présence constructive des quatre élus de l'équipe dite d'opposition qui œuvrent à nos côtés en parfaite concertation.

Je vous souhaite une très agréable découverte de ce bulletin municipal n°57 et ne peux que vous inciter à venir nous rencontrer pour évoquer ensemble les projets en cours ou à venir.

Votre MAIRE, Bertrand SORRE

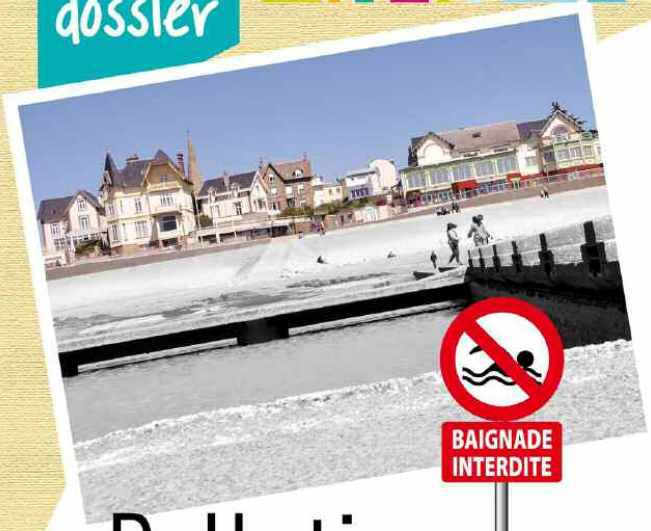

Pollution des plages...

S.M.A.A.G goélane

SmBcg syndicat mixte des bassins versants des côtiers granvillais

Nathalie GÉNIN

Ingénieur en environnement, responsable des services du S.M.A.A.G. et du S.M.B.C.G.

La qualité des eaux de baignade constitue un enjeu sanitaire et économique majeur dans la baie de Granville-Jullouville et tout particulièrement sur la commune de Saint-Pair-sur-Mer. Elle relève du domaine scientifique et peut paraître à ce titre, complexe et du coup inaccessible.

Toutefois, ce sont bien dans ces eaux littorales que vous avez plaisir à pratiquer des activités telles que la baignade et la pêche à pied. La pratique de ces activités dépend et dépendra toujours de la qualité de ces eaux. Considérant dès lors l'enjeu sanitaire qui se profile derrière cette notion de qualité des eaux de baignade, il nous est apparu essentiel de vous apporter des explications simples afin que tout un chacun puisse mieux comprendre que la qualité des eaux de baignade vous concerne en premier lieu, vous usagers désireux au travers des activités que vous pratiquez de profiter des vertus de la mer et que probablement ici plus qu'ailleurs, elle est l'affaire de tous !

En quoi consiste le suivi de la qualité des eaux de baignade ?

Le suivi consiste à prélever, tout au long de la période estivale qui s'étend du 15/06 au 15/09 de chaque année, des flacons d'eau de mer. Ces flacons sont ensuite transportés vers un laboratoire pour analyse.

Où s'effectue ce suivi ?

Le suivi s'effectue sur toutes les zones de baignade fréquentées de manière régulière et où la baignade n'est pas interdite. Sur la commune de Saint-Pair-sur-Mer, elles sont au nombre de 3. Il s'agit des plages du Casino, du Rocher St-Gaud et de Kairon.

Quelles sont les analyses effectuées ?

Ces analyses permettent de vérifier si les eaux de baignade prélevées sont contaminées ou pas. Pour cela, les analyses consistent à rechercher et à dénombrer des bactéries qui sont indicatrices de pollution microbiologique. La pollution microbiologique est le terme utilisé pour désigner la présence de bactéries et de virus

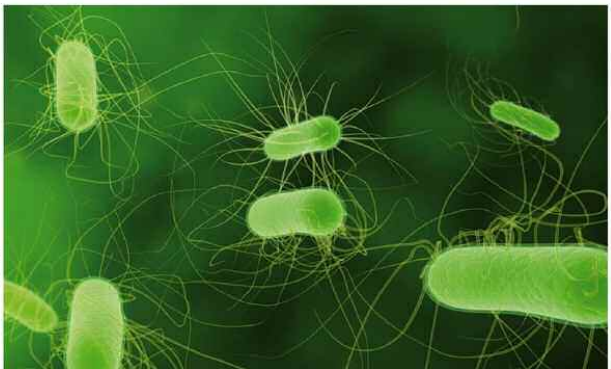

©fotolia

Les Escherichia coli,
les bactéries en cause vues au microscope.

Quelles sont les sources de contamination ?

Ces contaminations sont d'origine domestique (humaine), agricole et industrielle. Sur le territoire de la Baie de Granville-Jullouville, ce sont exclusivement des contaminations d'origine domestique et agricole, aucune industrie n'étant susceptible sur le secteur d'entrainer par ces activités des pollutions microbiologiques. Les bactéries contenues dans les rejets ou dans des eaux de ruissellement vont se retrouver dans la mer via les fleuves côtiers ou les canalisations d'eaux pluviales. Ce sont donc les activités qui se pratiquent sur toute la superficie des bassins versants des fleuves ou des bassins de collecte des canalisations d'eaux pluviales qui peuvent altérer la qualité des eaux de baignade.

A quoi servent ces analyses ?

Ces analyses servent notamment à donner aux usagers une image de la qualité des eaux de baignade tout au long de la saison. Un système de qualification rendu accessible à tous grâce à l'utilisation de code couleur a été mis en place :

Qualité des eaux	Code couleur
Bonne	
Moyenne	
Mauvaise	

Les résultats des analyses de la saison servent également à établir en fin de saison le classement officiel de chaque plage. Ce classement est déterminé suite à un calcul statistique appliqué sur les résultats de la saison et des 3 saisons précédentes. Quatre classes de qualité ont été déterminées : excellente, bonne, suffisante et insuffisante. L'objectif fixé par la directive européenne est que toutes les plages soient de qualité suffisante à l'issue de la saison 2015.

Qui fait quoi ?

C'est la Direction technique de la Manche de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie (ex DDASS) qui est chargée dans le cadre de ses missions réglementaires, d'organiser le suivi de la qualité des eaux de baignade. Elle fixe notamment le calendrier des prélèvements qui n'est pas porté à la connaissance des Maires et expertise les résultats des analyses.

Les eaux de mer sont prélevées puis analysées par un laboratoire.

Le Maire de la commune doit notamment dans le cadre de ses fonctions, assurer la sécurité au sens large des populations présentes sur le territoire communal. Il doit donc veiller à la prévenir en cas de risque et notamment en cas de risque sanitaire.

Il peut dans de telles situations et si cela s'avère nécessaire prendre toute mesure préventive ou curative.

Le Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers granvillais (SMBCG) suit tout au long de la saison, un ensemble de paramètres qui par recoupement lui permette d'identifier les situations à risque. Dans de telles situations, les agents du Syndicat informent les Maires qui apprécient la nécessité ou pas d'interdire la baignade et / ou la pêche à pied.

Quelles sont les mesures de gestion pouvant être mises en œuvre ?

En cas de risque, le Maire peut interdire temporairement la pratique de la baignade et / ou de la pêche à pied par arrêté municipal. La commune de Saint-Pair-sur-Mer comme celle de Granville et de Jullouville ont recours à ce dispositif préventif.

Ce sont exclusivement les risques de contamination des eaux de baignade par des bactéries qui ont conduit M. le Maire de Saint-Pair-sur-Mer à prendre ces arrêtés. Il est enfin intéressant de noter que contrairement à ce que peuvent penser ou dire certains, aucune interdiction n'a été due aux algues vertes.

©fotolia

Quel comportement adopter avant de se baigner ou d'aller à la pêche à pied ?

Il est recommandé de consulter les résultats des analyses qui sont affichés sur les panneaux à l'entrée des plages ou en mairie. Ce sont également sur ces panneaux ou des barrières amovibles sur lesquels sont affichés les arrêtés d'interdiction pris par le Maire. Sur les plages équipées d'un poste de secours, le drapeau rouge est hissé en cas de risque de contamination des eaux de baignade.

Ces interdictions ne sont pas prises pour embêter les usagers mais bien pour les alerter que les conditions sanitaires peuvent ne pas être réunies pour pratiquer la baignade et/ou la pêche à pied :

les respecter tombe donc sous le sens !

interview

M. DIEUDONNE, vous présidez le SMBCG. Pouvez-vous tout d'abord nous présenter ce syndicat ?

Ce syndicat est une collectivité au même titre qu'une commune ou une communauté de communes.

Ses membres sont les 3 communautés de communes (Granville, Terre et Mer, Intercomm. du Bassin de Villedieu et Avranches Mont Saint-Michel) sur lesquelles s'étend l'entité hydrographique des Côtiers Granvillais. Le périmètre de ce syndicat a été défini selon les limites des bassins versants des 12 fleuves côtiers qui se situent entre au Nord la Sienne et au Sud la Sée.Parmi ces 12 fleuves côtiers figurent la Saigue et le Thar qui s'écoulent sur Saint-Pair-sur-Mer.

Quelles sont les missions principales de ce syndicat ?

Les 3 missions principales de ce syndicat sont les suivantes :

- Accompagner les acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs, artisans...) pour la mise en œuvre d'actions destinées à reconquérir la qualité de l'eau au sens large
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et d'aménagement de rivières
- Détecter les situations à risques et accompagner les collectivités dans la gestion de ces situations.

SMBCG syndicat mixte des bassins versants des côtiers granvillais

Gérard DIEUDONNÉ

Président du Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais (S.M.B.C.G)

L'évolution des classements montre que la qualité des eaux de baignade s'est améliorée depuis 1995, année au cours de laquelle la dégradation de la qualité des eaux de baignade avait atteint sur la baie de Granville – Jullouville son paroxysme. Qu'est ce qui fait qu'aujourd'hui ces plages paraissent toujours vulnérables ?

Tout d'abord, il faut rappeler que contrairement à l'image que nous donnent les marées, la baie de Granville-Jullouville est une zone confinée dans laquelle toute pollution apportée en mer aura tendance à stagner et prendra beaucoup plus de temps pour disparaître.

Contre cela, nous ne pouvons rien faire, puisque ceci est dû à la configuration même de cette baie. Nous sommes donc contraints de réduire les quantités de pollution qui se déversent en mer, dans des proportions bien plus importantes qu'ailleurs sur le littoral de la Manche. Les efforts consentis par l'ensemble des acteurs ont, d'ores et déjà, permis de les réduire significativement.

Toutefois dans le contexte de la nouvelle directive des eaux de baignade qui se caractérise par un niveau d'exigence plus élevé en réponse aux demandes toujours plus croissantes des populations en matière de sécurité sanitaire, ces efforts ne suffisent plus et doivent être poursuivis.

Quelles sont les pollutions qui affectent la qualité des eaux de baignade et d'où proviennent elles ?

Il est important d'insister sur le fait que ce sont des pollutions microbiologiques qui affectent la qualité des eaux de nos plages et que ce sont les risques de présence en grandes quantités de bactéries et non d'algues vertes qui conduisent parfois les Maires à interdire la baignade voire la pêche à pied.

Ces pollutions trouvent leur origine dans de multiples sources rendant du coup la tâche bien plus ardue. Leur origine sur ce territoire est double : domestique (humaine) et agricole (animale). Ces sources sont dispersées sur la totalité de la superficie des bassins versants des fleuves côtiers et des bassins de collecte des eaux pluviales.

Avant aménagement des bords de la Saigue.

Quelles sont les actions menées par le SMBCG pour limiter ces pollutions ?

Concernant l'origine agricole, rappelons tout d'abord que la profession agricole a consenti d'importants efforts dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Depuis quelques années, nous travaillons en partenariat avec cette profession pour implanter en limite des cours d'eau, des dispositifs (cf. photos ci-dessous) qui permettent de limiter l'impact des activités de pâturage, les fleuves n'étant pas suffisamment dissuasifs (faible largeur et profondeur).

La saison estivale 2014 a été marquée par une succession de fermeture, pouvez-vous nous donner votre point de vue sur cette saison ?

Si la saison, en tout cas du point de vue météorologique semblait se présenter sous de bons-hospices fin juin-début juillet, ceci n'a, au final, pas été le cas. Le mois d'août a été le plus pluvieux depuis 2007 et celui de juillet a été marqué par des épisodes orageux significatifs, contrepartie classique de températures estivales plutôt exceptionnelles pour le département de la Manche.

Après aménagement des bords de la Saigue.

A ce jour, sur les bassins versants de la Saigue et du Thar entre 2009 et 2013, ce sont respectivement 6 km et 10,5 km de clôtures qui ont été implantées ainsi que 12 et 69 points d'abreuvement et passerelles qui ont été aménagés. S'agissant des pollutions domestiques, le SMBCG apporte son soutien aux collectivités dans la mise en œuvre d'actions permettant d'améliorer le fonctionnement de leur système d'assainissement collectif.

La plupart des fermetures découlent de l'appréciation de risques par mes services faisant suite à ces épisodes pluvieux.

Il est essentiel que les usagers comprennent que ces mesures sont avant tout destinées à les protéger de risques sanitaires.

Croyez-moi, ce n'est pas de gaité de cœur qu'un Maire ferme une plage en pleine saison estivale. L'avantage pour nos concitoyens c'est que lorsqu'ils se baignent dans la baie de Granville – Jullouville, ils ont la certitude de le faire dans une eau de qualité !

Ces dispositifs de fermeture sont des outils mis à disposition des Maires par la nouvelle directive des eaux de baignade pour pouvoir effectuer une gestion préventive.

L'Europe a bien conscience que le risque zéro n'existe pas et que certaines plages restent soumises à des pollutions à court terme, bien que des efforts considérables aient été réalisés comme c'est le cas ici dans la baie de Granville-Jullouville.

Pour finir M. DIEUDONNE quelles sont vos perspectives ?

Ne surtout pas désespérer car je suis convaincu que nous touchons notre objectif du bout des doigts. Je n'ose imaginer qu'elle aurait été la situation, si toutes les actions qui ont été réalisées depuis le début des années 90 sur ce territoire, ne l'avaient pas été. La Saigue reste le principal point noir du territoire et nous continuerons à y mettre toute notre énergie pour que les mêmes difficultés ne se reproduisent pas au cours de la prochaine saison.

Nous allons pour cela poursuivre nos missions (travaux, accompagnement des acteurs et implantation de nouveaux instruments de mesure) et les poursuivre, en partenariat étroit avec la commune de ST-PAIR / MER. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour les en remercier. Pour certains d'entre vous, ceci peut paraître long, mais la tâche est bien plus complexe qu'elle n'y paraît. C'est donc un travail de longue haleine, mais notre volonté et notre conviction nous permettront à n'en pas douter de relever ce défi qui s'offre à nouveau à nous et qui reste tout aussi déterminant et crucial pour l'avenir de ce territoire.

interview

M. LECROISEY, vous présidez le SMAAG.
Pouvez-vous tout d'abord nous présenter ce syndicat ?

Comme le SMBCG, ce syndicat est une collectivité à part entière. Ses membres sont les 12 communes dont les territoires composent celui du SMAAG. Il s'étend entre COUDEVILLE au nord, CAROLLES au sud et ANCTOVILLE / BOSCQ à l'est. Parmi ces 12 communes, figure la commune de ST-PAIR / MER.

Le SMAAG est chargé de collecter les eaux usées au droit de chaque propriété desservie et de les acheminer, via des canalisations et des postes de refoulement, vers sa station d'épuration située sur la commune de GRANVILLE. Cette mission porte un nom, il s'agit de l'assainissement collectif.

Des équipements ont été implantés sur tout le territoire pour exercer cette mission. Ils se composent d'une station d'épuration, de plus de 70 postes de refoulement et de 300 km de canalisations.

S.M.A.A.G
goélane

Guy LECROISEY

Président du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (S.M.A.A.G.), Adjoint au cadre de vie et aux aménagements urbains

En savoir +

Un poste de refoulement se compose de pompes placées à l'intérieur d'une bâche de pompage. Ces pompes vont pousser les eaux collectées pour leur permettre de passer la succession de reliefs avant d'arriver à la station d'épuration. Comme tout équipement, ils peuvent connaître des pannes notamment électriques en cas d'orages. Voilà pourquoi, certains d'entre eux sont équipés de bâches de sécurisation. Ces bâches sont en fait des bassins enterrés capables de contenir les eaux usées, dans l'attente des réparations, pour éviter des rejets directs dans les fleuves ou en mer.

En quoi les eaux usées représentent-elles un risque ?

Je crois qu'il est important de rappeler tous les enjeux en termes de santé publique, qui se profilent derrière l'assainissement. Dans un contexte toujours plus sécurisé du point de vue sanitaire, nous avons tendance à oublier les risques que représentent ces eaux usées. Or, ce sont pourtant bien elles qui ont favorisé les épidémies (choléra...) qui ont frappé les grandes capitales européennes au cours du XIXe siècle.

Les bactéries recherchées et dénombrées pour déterminer la qualité des eaux de baignade sont des indicateurs de pollution fécale. Elles peuvent, lorsqu'elles sont présentes en grande quantité, être accompagnées de germes pathogènes qui après ingestion d'eaux souillées ou contamination de coquillages peuvent entraîner des infections plus ou moins bénignes pour l'homme.

Construction d'un poste de relevage.

En savoir +

Les eaux usées ont un pouvoir contaminant très élevé : 1 m3 d'eaux usées suffit à polluer 50 000 m3 d'eau de mer.

Vous nous avez préalablement cité un nombre important d'équipements pour l'assainissement collectif donnant l'image d'un système très sécurisé.
Comment dans un tel contexte, des pollutions domestiques peuvent elles encore se produire ?

Sur notre territoire, elles peuvent être dues :

- à des débordements au niveau des postes de refoulement ou d'autres ouvrages tels que les regards d'assainissement ;
- à des branchements non conformes sur la partie privée qui font que les eaux usées vont dans les canalisations d'eaux pluviales qui se déversent dans les fleuves côtiers ou directement en mer, au lieu de rejoindre la station d'épuration via les canalisations d'eaux usées. Si certes, l'inverse présente un degré de gravité moindre, les eaux pluviales qui arriveront dans les postes si elles le sont en quantité peuvent provoquer des débordements d'eaux usées.

Vous venez de mentionner parmi les origines possibles de ces pollutions domestiques, les branchements non conformes sur la partie privative. Votre syndicat a-t-il mis en place des actions pour identifier ces branchements ?

Le SMAAG poursuit l'opération de contrôles de branchements qui a été initiée sur les territoires de Granville (Quartier St-Nicolas), St-Planchers, St-Pair / Mer (Bourg et secteur de l'Ecutôt), Jullouville et Carolles. A ce jour, 62% des contrôles prévus ont été effectués. Les résultats issus de ces contrôles montrent que 29% des branchements ne sont pas conformes et que 10% de ces branchements non conformes présentent un risque élevé pour la qualité de l'eau. Je souhaite que dans les mois à venir, ces contrôles soient étendus sur toutes les zones qui sont susceptibles d'avoir une influence sur la qualité des eaux de baignade.

Prise d'échantillon.

Pour finir M. LECROISEY, quelles sont les perspectives pour le SMAAG ?

Surtout ne pas enrayer la dynamique qui existe dans ce domaine sur ce territoire depuis 25 ans et qui est reconnue par toutes les instances administratives. Pour cela, il conviendra de poursuivre les efforts en s'intégrant dans la démarche progressive qui a été mise en place.

Notre approche a consisté à traiter les sources de pollutions domestiques selon leur poids et dans un ordre décroissant. Nous poursuivrons cette démarche avec 3 objectifs :

- poursuivre la sécurisation des équipements pour pallier toute défaillance technique et éviter les rejets ;
- poursuivre les extensions de réseaux là où elles s'avèrent nécessaires pour des questions sanitaires (Ex. : la Blotière à St-Planchers)
- poursuivre les opérations de contrôles de branchements sur la partie privative.

S'agissant de ces contrôles, mon objectif est de passer au peigne fin toutes les zones en assainissement collectif qui se situent sur les bassins influant sur la qualité des eaux de baignade. La priorité sera donnée au bassin versant de la Saigue et à la partie basse du bassin versant du Thar (y compris les ruisseaux de la Grâce de Dieu et de Beausoleil), puis au bassin d'Hacqueville sur la commune de Granville.

Entendons-nous bien, il ne s'agit en aucun cas de donner des leçons de morale aux usagers mais bien de faire en sorte que les dispositions prévues par le Code de la Santé publique et par les règlements d'assainissement soient respectées.

Je m'assurerai avec les Maires des communes concernées qu'en cas de non-conformité, les travaux de mise en conformité seront bien effectués. C'est dans votre intérêt et dans le nôtre et c'est en cela que la reconquête de la qualité de l'eau est bien l'affaire de tous !

Il restera alors comme source potentielle de pollution domestique, les dispositifs d'assainissement autonome dont sont équipées les habitations qui ne sont pas dans les zones d'assainissement collectif. Mais cela ne sera pas du ressort du SMAAG, mais de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer à laquelle cette compétence a été confiée.

Saint-Pair sur Mer

Bertrand SORRE

Maire de Saint-Pair-sur-Mer

L'été 2014, votre premier dans la fonction de Maire de Saint-Pair-sur-Mer, a été marqué par une succession de fermetures des plages à la baignade. Comment avez-vous vécu cette période estivale ?

Forcement avec beaucoup de regrets et de frustrations d'avoir à prendre de telles décisions ! Cependant, mon rôle de Maire est de garantir la sécurité des populations et notamment la sécurité sanitaire. Dès lors qu'un risque de pollution m'est signalé, je me dois de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé des habitants. Mais je dois vous avouer qu'il n'est jamais de gaieté de cœur de signer les arrêtés de fermeture en sachant que cela pénalise fortement l'image de notre ville et l'activité économique liée au tourisme et à notre situation balnéaire. Une satisfaction tout de même, l'assurance que grâce à ces fermetures préventives, nous éviterons une interdiction de la baignade pour la totalité de l'année 2015.

Quelles sont à votre avis les causes de ces pollutions récurrentes si fortement préjudiciables à notre ville ?

Les causes de ces pollutions bactériologiques d'origine fécales sont aujourd'hui très clairement identifiées et sont de deux natures.

Tout d'abord, une pollution d'origine humaine liée à l'existence d'habitations à Saint-Pair-sur-Mer (mais aussi dans les villes et communes traversées en amont par les deux fleuves la Saigue et le Thar notamment Granville ou St-Planchers) dont les canalisations d'eaux usées ne sont pas correctement raccordées au réseau d'assainissement collectif. De même, ces pollutions peuvent émaner d'installations autonomes mal raccordées ou mal entretenues (fosse septique). Ces eaux usées vont alors rejoindre le réseau d'eau pluvial et se déversent dans les rivières pour ensuite rejoindre directement la mer. Et puis, deuxième vecteur de pollution, le lessivage des terres agricoles qui lors de fortes pluies engendre l'arrivée d'une pollution d'origine animale véhiculée là encore par les rivières. Nous sommes victimes de notre position géographique en aval d'un réseau hydrographique et donc de l'arrivée à la mer des deux fleuves que sont le Thar et la Saigue.

Comment comptez-vous lutter contre ces pollutions et faire en sorte que ces épisodes de fermeture de plage ne se renouvellent pas dans les années à venir ?

Je tiens tout d'abord à mettre en valeur l'excellent travail réalisé en parfaite collaboration avec le SMAAG et le SMBCG dans cette lutte contre les pollutions. Sans leur présence et l'implication de leurs personnels, nous ne serions pas alertés aussi efficacement des pollutions et je ne pourrai pas prendre aussi rapidement les mesures nécessaires à garantir la sécurité sanitaire de notre population.

En parallèle, ces deux syndicats travaillent à la sécurisation des réseaux d'eaux usées, à la mise en conformité des habitations et à la protection des rivières afin de limiter toujours plus et de façon durable les risques de pollution. J'ai par ailleurs bon espoir que la Communauté de Communes « Granville Terre et Mer » s'engage également dans la démarche et fasse en sorte que les installations autonomes qui contaminent de façon ponctuelle ou plus chronique le milieu récepteur soient mises aux normes. Concernant Saint-Pair-sur-Mer et comme je l'ai dit dans mon éditorial, je compte sur le civisme des habitants pour mettre en conformité leurs installations lorsque ce n'est pas déjà le cas. Des contrôles systématiques de chaque habitation sont en cours mais malheureusement, certains propriétaires n'ont toujours pas pris rendez-vous et d'autres n'ont pas fait réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité. Aujourd'hui, dans le centre de Saint-Pair-sur-Mer, le SMAAG a recensé plus de 20 habitations mal raccordées dont les eaux usées vont rejoindre les eaux pluviales et donc se déversent directement sur nos plages, occasionnant des pollutions suffisantes pour devoir interdire la baignade. Je souhaite que ces propriétaires qui pour beaucoup ont découvert cette situation de non conformité souvent dans des maisons anciennes fassent réaliser les travaux nécessaires au plus vite et que ceux qui n'ont pas fait contrôler leurs installations prennent rapidement rendez-vous.

Si malheureusement, certains n'accomplissaient pas ces démarches, je n'hésiterais pas à utiliser le pouvoir de police du Maire pour faire réaliser ces travaux qui seraient ensuite facturés aux propriétaires. J'espère ne pas avoir à en arriver là et je compte sur le civisme de tous, il en va de l'intérêt de notre ville et de tous ses habitants.

Pour finir, quel délai vous êtes vous fixé pour obtenir des résultats probants et donc ne plus avoir à prendre ces décisions d'interdiction de baignade ?

Je dirai que le plus vite sera le mieux et je suis intimement persuadé que dès l'été 2015, si les propriétaires identifiés font réaliser les travaux de mise en conformité (comme cela est déjà le cas en ce moment pour certains d'entre eux), nous constaterons une amélioration sensible de notre situation.

Je souhaite également que s'intensifie le travail effectué en amont de Saint-Pair-sur-Mer avec le SMBCG afin de sécuriser encore plus les berges des rivières en concertation avec le monde agricole qui contrairement à des idées reçues est parfaitement conscient des enjeux et participe activement à la sécurisation des rivières. Je souhaite par ailleurs que le SMBCG et la police de l'eau réfléchissent à l'installation de zones de lagunage le long de la Saigue, dans lesquelles seraient naturellement filtrées les eaux chargées lors de fortes pluies et empêcheraient ainsi des pollutions immédiates sur nos plages. Je sais par ailleurs que le SMAAG œuvre dans les communes rétro-littorales à améliorer encore plus les réseaux de collecte des eaux usées afin de limiter au maximum le nombre de maisons non raccordées qui sont des sources de pollution en se déversant dans nos deux rivières.

L'enjeu est essentiel pour notre ville et son économie. Pour le Maire que je suis, je me dois de trouver les solutions et je peux vous assurer que résoudre ces problèmes de pollution de nos plages est bien l'objectif prioritaire de mon début de mandat.

Des aides financières sont possibles :

Il est important de savoir que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut verser, sous conditions, des subventions aux propriétaires pour permettre la réalisation des travaux de mise en conformité, subventions qui peuvent atteindre 100% du montant à financer. Pour toute information, contacter le S.M.A.A.G. tél. 02.33.91.30.27 contact@smaag.fr ou en vous déplaçant dans ses locaux à la Pépinière d'entreprise, 295 rue de Jersey ZAC du Croissant 50380 St-Pair-sur-Mer. D'autre part, deux banques : le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole, nous ont fait savoir qu'elles accordaient des prêts à des taux très bas aux personnes qui seraient dans l'obligation d'emprunter pour faire réaliser ces travaux.

A SAVOIR

Pour rappel et pour votre information voici deux extraits du Code de la Santé Publique et du règlement d'assainissement applicable sur la commune de Saint-Pair-sur-Mer : Article L1331-1 du Code de la Santé publique : Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. Article 1.1 du règlement d'assainissement : Doivent être rejetées dans les réseaux d'eaux usées, les eaux domestiques. Il s'agit des eaux d'utilisation domestique provenant des cuisines, buanderie, lavabos, salle de bains, toilettes et installations similaires. Les eaux pluviales, eaux de source ne peuvent être rejetées que dans les collecteurs pluviaux spécifiques.

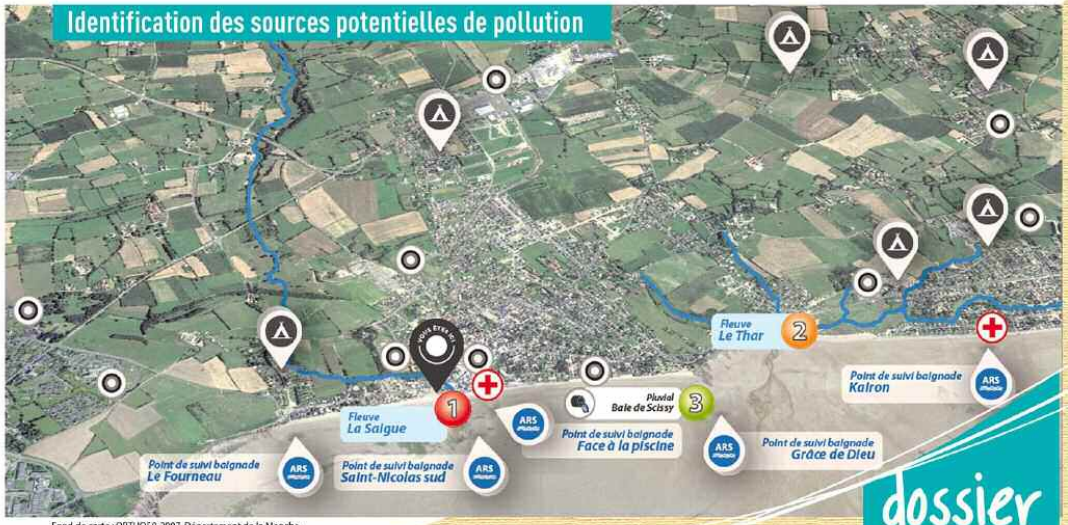

Fond de carte : ORTHO50-2007, Département de la Manche.

dossier

pour une amélioration du débit internet à st-pair

Pour de nombreux St-Pairais, l'accès à Internet est aujourd'hui difficile avec un débit largement insuffisant au regard des besoins pour télécharger des fichiers lourds, des photos ou regarder des vidéos. Internet est devenu un outil quasiment indispensable pour ceux qui travaillent à domicile, pour les jeunes dans leur scolarité ou pour effectuer certaines démarches administratives (déclaration d'impôts par exemple). Devant ce manque de débit, le collectif « Internet à St-Pair » s'est constitué et dans une démarche très constructive œuvre à côté des élus pour améliorer le débit sur tout le territoire de Saint-Pair-sur-Mer et offrir ainsi un service adapté à notre population. Certaines avancées ont déjà eu lieu et voici ci-dessous le texte que ce collectif a souhaité adresser aux pétitionnaires et voir insérer dans ce numéro du Saint-Pairais Mag n°57 :

Collectif « Internet à St-Pair »

« Madame, Monsieur,

Vous faites partie des signataires de la pétition « Pour une augmentation du débit Internet à Saint Pair » et nous vous en félicitons.

Fort de cette participation, le collectif « Internet à Saint Pair », est intervenu à différentes reprises auprès de la Municipalité, Manche Numérique et Orange. Nous pouvons considérer aujourd'hui, que les réponses obtenues constituent une avancée vers une augmentation du débit internet à Saint-Pair-sur-Mer, sans pour autant satisfaire la totalité des habitants de la commune.

Le secteur de Saint-Pair-sur-Mer fait partie de la première tranche pour l'installation du réseau optique prévue à partir de 2014 dans la Manche. Une première tranche, pour environ 835 prises sera achevée en 2016, une deuxième tranche pour environ 1800 prises en 2017. Manche Numérique, en tant que maitre d'ouvrage de la construction du réseau de fibre optique prend en charge ses coûts de construction sur le domaine public. Sur la partie privative, manche numérique prend en charge la mise en place du raccordement en dehors de 50 € laissés à la charge du bénéficiaire. Le prix de l'abonnement sera de 35 € environ en fonction des fournisseurs d'accès à internet. Pour les autres secteurs, Manche Numérique mettra en place dans l'année à venir, le réseau MiMo (technologie basée sur les ondes radio), l'étude commençant en septembre 2014.

Deux pylônes de 12 m seront installés sur la commune, (Croix Millet et Crécey) couvrant ainsi une grande partie de Saint-Pair-sur-Mer. Les débits seront d'environ 10 Mbit/s pour le débit descendant et 3 Mbit/s pour le débit montant.

Le prix de l'abonnement de base sera de 30 € environ. Pour les zones qui ne seront pas couvertes soit par la fibre optique soit par le réseau MiMo, Manche Numérique prendra en charge, chez les personnes concernées, les frais d'installation d'une antenne pour réception satellite. D'autre part, il n'est plus question pour Orange d'investir dans le réseau cuivre (ADSL). Toutefois, Orange ayant obligation de fournir la ligne téléphonique et ayant décidé de proposer un niveau de service internet de 512k, un NRA (Noeud de raccordement abonné) sera mis en place afin de couvrir le secteur Val de Saigue.

Nous remercions vivement M. Bertrand SORRE Maire de Saint-Pair-sur-Mer pour son soutien et son aide apportée au niveau des démarches effectuées, ainsi qu'au Conseil municipal qui le 16 mai 2014 votait une motion de soutien au collectif « Internet à St-Pair ».

En conclusion : Le collectif « Internet à Saint Pair » considère que les propositions faites ne répondent pas à l'attente d'une grande majorité des Saint-Pairais et creuse la fracture numérique. Pour exemple, les secteurs de Jullouville et Saint-Planchers largement pourvus en débit ADSL bénéficieront en prime de la fibre, alors que dans le même temps de larges secteurs de la commune avec des débits faibles (512k et 56k!) n'en bénéficieront pas. De plus le réseau MiMo lui non plus ne répondra pas complètement aux secteurs les plus défavorisés.

Face à ces inégalités, M. Bertrand Sorre Maire de Saint-Pair-sur-Mer interviendra auprès de Manche Numérique d'une part et de la Communauté de Communes d'autre part, afin d'élargir le secteur d'implantation de la fibre optique sur la commune. Le collectif suivra l'évolution de ces projets, et ne manquera de vous en informer.

N'hésitez-pas à faire part de vos questions et commentaires à l'adresse

internetsaintpair@yahoo.fr

Manche numérique

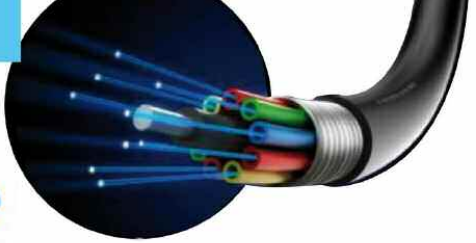

Depuis sa création en 2004, Manche Numérique œuvre pour l'aménagement numérique dans le département de la Manche et a démontré un engagement fort et ambitieux dans ce domaine. Ses actions ont placé le département dans le peloton de tête au niveau national en matière de développement numérique. Avec un réseau de collecte parmi les plus denses de France (→ 1500 km de fibre), un taux de dégroupage d'environ 95% des lignes téléphoniques, Manche Numérique a fait du développement du haut débit une priorité. Parce qu'il touche tous les domaines d'activités, qu'il est devenu incontournable dans notre quotidien, le numérique est un des moteurs de notre société. Il est un enjeu sociétal fort, facteur de développement économique.

Dans cette perspective et pour faire de la Manche un territoire durablement innovant, Manche Numérique a mené en 2010 une réflexion pour élaborer son schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN).

L'objectif de ce schéma est de définir une stratégie numérique départementale pour les 10 à 15 années à venir, permettant à chaque citoyen, chaque entreprise de se développer durablement et faisant de la ruralité une force. Une ambition pour les Manchois.

Manche Numérique entre donc aujourd'hui dans un nouvel élan avec comme axes principaux le déploiement du très haut débit pour tous et le développement de services et d'usages innovants.

Le très haut débit est un rendez-vous à ne pas manquer pour le désenclavement du territoire, Manche Numérique accentue donc la dynamique engagée en se fixant un objectif de raccorder en très haut débit (fibre optique jusqu'à l'abonné) plus de 60% du territoire d'ici cinq ans soit 200 000 foyers et la totalité à l'horizon 2027.

La priorité est également donnée à la desserte des foyers mal couverts en haut débit en améliorant la couverture haut débit via le réseau WiFimax (mise en place d'une nouvelle technologie radio le WiFi MIMO) ; l'objectif étant d'offrir en fin 2014 une montée en débit significative de l'ordre de 10 Mbit/s descendant et 3 Mbit/s montant) dans les zones mal couvertes en ADSL.

Pour plus d'informations, contacter :
Syndicat mixte Manche Numérique
Zone Delta
235 rue Joseph Cugnot
50000 SAINT LÔ
Standard :
02 33 77 83 60
Fax : 02 33 77 83 77

Réunion de travail entre Manche Numérique, le Collectif Internet à Saint-Pair et les élus. Saint-Pair-sur-Mer le 3 septembre 2014.

LE RÉSEAU MiMo

La réponse à vos problèmes d'accès à Internet

Laurent PETITGAS
Adjoint en charge de l'Urbanisme de l'Environnement du Patrimoine et de la Vie Economique

Quartier du Val de Saigue

une première tranche bien engagée

Le Val de Saigue, nouveau quartier en cours de création à l'est du bourg, connaît depuis l'été 2013 une commercialisation qui se déroule de façon satisfaisante, malgré la conjoncture économique morose.

L'opération prévoit un programme global de 245 logements. La première tranche, en cours actuellement, va permettre de réaliser environ 55 logements. Pour la création de ces logements, 40 terrains à bâtir sont commercialisés actuellement par la Société Hérouvillaise d'économie mixte d'Aménagement (S.H.E.M.A) depuis un an.

A ce jour, c'est près de 33 de ces terrains qui sont vendus, ou réservés pour être vendus à brève échéance, soit 82% de cette première tranche.

C'est le moment également de la livraison de la première maison : cette première réalisation est l'aboutissement d'une longue procédure de conception puis de définition d'un projet urbain, qui se concrétise enfin pour accueillir de nouveaux habitants.

Cette maison est également l'aboutissement d'un projet familial, dont l'objectif principal était de venir habiter à Saint-Pair-sur-Mer.

Notre commune est attractive pour la qualité de la vie de proximité qu'elle permet : lorsque une résidence principale est située auprès des services et commerces du centre-bourg, il est possible de s'affranchir de la contrainte automobile et de profiter pleinement du bord de mer.

Cette famille qui va bientôt emménager, fait partie des douze foyers ayant bénéficié des terrains vendus à tarif préférentiel, en fonction de critères privilégiant le présence d'enfants dans la composition de la famille.

Ces douze terrains à destination des familles ont trouvé preneurs rapidement, compte tenu de l'offre très limitée de ce type de produits immobiliers, sur l'ensemble de l'agglomération.

Mais cette opération vise toutes les catégories de population. Ainsi la SA d'HLM de la Rance, bailleur social malouin, s'est engagée à réaliser cette année cinq maisons HLM, dont trois en location-accession. 18 appartements locatifs à vocation sociale seront réalisés également par cet opérateur, l'année prochaine.

Outre cette offre de terrains devant accueillir des logements à vocation sociale, il existe encore plusieurs terrains et maisons de ville, disponibles à la vente à l'agence Pozzo de St Pair.

La vision de cette première tranche achevée ne sera pas pour tout de suite. Les travaux de finition de la voirie et d'aménagement des espaces verts ne pourront se faire que lorsqu'une grande partie des constructions sera terminée.

Mais l'opération va se poursuivre, pour avoir dans un futur proche, un quartier vivant et organisé autour d'espaces verts préservés et de qualité, pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de bien vivre à St Pair.

Un quartier en plein travaux.

Dispositif Duflot / Pinel: Saint Pair est enfin éligible à la défiscalisation.

Depuis les années 80, il a toujours existé des dispositifs de réduction d'impôts pour les personnes réalisant un investissement locatif: sous différents gouvernements, selon des modalités quelque peu différentes, la construction de logements en vue de les mettre en location a toujours bénéficié d'avantages fiscaux conséquents permettant de soutenir l'activité du bâtiment tout en augmentant l'offre dans ce domaine.

Toutefois depuis plusieurs années, cet outil d'incitation fiscale était réservé à certaines zones identifiées, comme étant les plus déficitaires en logements locatifs. Ce zonage établi par les services de l'Etat sans concertation, avait identifié une zone appelée B2, sur Granville mais qui était délimitée autour des communes de Granville, Donville et Yquelon uniquement. St Pair était considérée comme n'étant pas touchée par la crise du logement locatif.

Or, cette vision très technocratique n'était pas conforme à la réalité du marché: la demande de logements locatifs est forte, et l'offre existante est insuffisante pour la satisfaire tant sur St Pair que sur Jullouville.

Des démarches avaient été engagées pour faire évoluer ce zonage, mais celles-ci étaient restées jusqu'à présent lettre-morte.

Depuis la loi "Duflot" le gouvernement a engagé une démarche de redéfinition des limites de ce zonage. Cette réflexion avait amené le conseil municipal à se prononcer très favorablement en faveur de l'intégration du territoire de St Pair dans ce zonage B2.

Et c'est un Décret du 01 août 2014 qui a officialisé enfin cette évolution, permettant à St Pair, Jullouville et Carolles d'intégrer ce zonage et de permettre aux investissements locatifs réalisés sur leurs territoires de bénéficier de ces avantages fiscaux.

Une demande d'agrément nécessaire préalablement, a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, en date du 12 septembre dernier. En janvier 2015, il devrait être possible d'investir sur St Pair, pour permettre à des familles de louer un logement sur le territoire de la commune. Cette évolution est particulièrement opportune, alors que la réalisation de la première tranche du Quartier du Val de Saigue est en cours actuellement.

travaux

Aménagement du carrefour de La Vigie

Dominique TAILLEBOIS
Adjoint
en charge
des Travaux

Les travaux de finitions des immeubles du secteur de la Vigie se terminent.

Nous allons pouvoir attaquer les travaux de voirie entre les rues du Vieux Château, Saint Michel, des Vallées et des Ardilliers. Ce carrefour, actuellement, est peu visible et difficilement fréquentable pour les piétons. La Commune a choisi le bureau d'études « PRYTECH » de Coutances pour travailler sur ce projet qui est également maître d'œuvre des voiries et espaces verts de l'ensemble immobilier voisin.

La base de travail a été la suivante :

- Simplifier la zone, dégager de la visibilité et sécuriser les piétons dans ce carrefour à 5 voies, et regarder le plan de circulation général de Saint Pair sur Mer bourg.
- Après maintes esquisses, discussions, l'idée d'un giratoire a été abandonnée.

Nous sommes partis sur un carrefour à 4 voies, pratiquement perpendiculaire en abandonnant un sens de circulation rue du Vieux Château, entre la rue du Buhot et la rue Saint Michel.

Cette zone de la rue du Vieux Château privilégie la circulation piétonne en l'aménageant en « zone partagée », limitée à 20 km/heure.

En décalant les autres voies, cela nous permet de rendre de la visibilité à ce carrefour et permettre des cheminements piétons sécurisés sur tous les axes. Dans les angles, des marquages légèrement surélevés permettront aux poids lourds de pouvoir manœuvrer sans engendrer de danger pour les autres usagers. Des stops seront placés à la sortie des rues Saint Michel et des Vallées.

Sur la liaison principale rue du Vieux Château, rue des Ardilliers, il sera aménagé un plateau surélevé pour ralentir la vitesse. Les largeurs de voirie sont ramenées à 5 m, ce qui nous permet de créer 11 stationnements longitudinaux sur les rues du Vieux Château et Saint Michel. Début des travaux : Octobre 2014.

Carrefour actuel de La Vigie.

Pluvial secteur rue du Buhot/rue Mallais

Suite aux épisodes pluvieux de ces deux dernières années, nous avons entamé une étude avec le bureau d'études « DMEAU » pour faire le diagnostic des réseaux « eaux pluviales » sur la Commune de Saint-Pair-sur-Mer.
Priorité a été donnée à la rue du Buhot où à plusieurs reprises, les réseaux se sont trouvés en charge et inondé des riverains.
De plus, l'éxutoire de ce réseau étant dans l'emprise de notre future salle de sports, rue Mallais et place de l'école, il est important d'exécuter ces travaux avant toutes constructions.

Ce projet consiste à augmenter le diamètre des réseaux, approfondir les canalisations pour pouvoir leur donner plus de pente.
Améliorer les écoulements hydrauliques. (ne plus avoir d'angle droit sur les canalisations).
A l'avenir, suite à cette étude, nous ferons les travaux par tranche et degré d'urgence, afin de résoudre les problèmes.
- Première tranche prévue fin d'année 2014, début 2015.
- Ces travaux permettront aussi d'améliorer nos trottoirs rue du Buhot.

Carrefour rues du Buhot, des Ardilliers et des Hauts Vents

Carrefour rue Mallais et rue du Buhot

Rue du Buhot

Fouilles archéologiques dans la zone du Val de Saigue

saintpairvivum

Le lundi 5 août 2014, l'association Saint-Pair-Vivum a été invitée à venir voir la zone de fouilles préalable à l'aménagement du lotissement du Val de Saigue ; ceci à la suite d'un diagnostic effectué lors de l'hiver 2012/2013.
Nous y avons rencontré M. Hubert Lepaumier de l'INRAP (Institut Nationnal de Recherches Archéologiques Préventives) de Caen-Bourguébus. Les travaux à Saint-Pair ont été effectués du 28/07 au 8/08/2014.
Sur la zone de fouilles de 1000 m2 (par séries de tranchées) les archéologues ont fait 2 découvertes (juxtaposition par hasard) :
- 1) Un monument funéraire de l'âge de bronze daté de la transition Bronze ancien/moyen vers 1800/1400 avant notre ère.
Dans un enclos circulaire, délimité par des fossés (en creux), sur la plateforme centrale ont été trouvés les vestiges de 4 incinérations. Ces sépultures se caractérisent par une quantité importante d'ossements et de cendres.
L'une d'elles est une urne, un autre est une simple fosse et les deux dernières présentent des aménagements en pierre.

Tous les éléments découverts, depuis les restes d'une céramique jusqu'aux couvercles des dalles sont à Caen pour analyse.
- 2) Des morceaux de sigillée (céramique romaine) datant de 200-300 ans après JC, dans un parcellaire gallo-romain situé à proximité, en particulier le haut d'une petite amphore.
Ces découvertes, surtout celle datant de l'âge de bronze, nous indiquent clairement que le sol de notre commune a été depuis bien longtemps (environ 4000 ans) occupé par des communautés humaines qui devaient vivre dans des bois, des prairies et surtout sur les points hauts non loin de la rivière la Saigue.
Nous aimerions voir les objets trouvés, lors des fouilles, revenir à St Pair, afin que chacun d'entre-nous puisse s'approprier ce moment de notre histoire.

Jean-Michel POUILHE
Président Saint-Pair Vivum

affaires scolaires

Annick GRINGORE

Adjointe
en charge de la Jeunesse
des Affaires Scolaires
et Périscolaires

Nouveaux rythmes, nouvelles activités.

Et toujours autant de plaisir et de découvertes à l'école Anne-Franck de Saint-Pair-sur-Mer

Danse country

Danse

Dessin

Football grands

Football petits

Tennis de table

Théâtre

Les vacances sont déjà loin derrière nous, les enfants ont repris le chemin d'une école toute pimpante pour les accueillir.

Tous les ans nous effectuons des travaux,pour une somme qui tourne autour de 25 000 € ; il est important que les locaux soient entretenus régulièrement. Cette année nous avons effectué le ravalement de l'entrée de l'établissement, qui avait bien vieilli depuis son ouverture en 1993.

C'est un endroit qui est important pour l'image que nous voulons apporter à notre école et qui se doit d'être accueillant pour les enfants et les familles, c'est un lieu de grande convivialité à l'heure de la sortie. Cet été nous avons également fait carreler entièrement les murs de la cuisine du restaurant scolaire, l'hygiène doit y être irréprochable, et l'entretien sera facilité.

Parlons maintenant de la scolarité des enfants, des nouveaux rythmes, de la classe le mercredi matin, et d'un temps d'enseignement quotidien raccourci d'environ quarante cinq minutes. Il est encore trop tôt analyser l'incidence de ces nouveaux emplois du temps.

Notre rôle, à nous élus, est d'organiser des activités péri-éducatives qui soient agréables pour les enfants, qui ne nuisent surtout pas aux apprentissages, bien au contraire, et qui leur permettent de découvrir de nouvelles activités sportives, artistiques, ou culturelles, et les inciter à pratiquer celle(s) qui leur conviendra le mieux, en connaissant mieux les plaisirs et les contraintes de chacune.

Nous proposons, ainsi, aux enfants qui déjeunent à la cantine, des occupations ludiques encadrées par nos animateurs : jeux de société, jeux d'extérieur, bricolage...

La découverte des nouvelles activités a lieu le vendredi, après les cours. Après six semaines, les enfants sont enchantés de ce qui leur est proposé, et je pense que les photos qui accompagnent cet article, sont les meilleurs témoins du plaisir qu'éprouvent les enfants à ces nouvelles pratiques.

Musique

social

Sylvie GATÉ
Adjointe
en charge
de l'Action Sociale
et de la Solidarité

Inauguration des logements de la Vigie le 25 juillet 2014

Parmi les présents, outre les futurs locataires, on notait deux anciens Maires, Jacques OLIVIER et Albert NOURY, Jean-Marc JULIENNE, Conseiller Général ou encore Guenhaël HUET Député, ainsi que des représentants du CCAS ou de la SA HLM Coutances-Granville, propriétaires de ces logements. Ces logements soit 12 T2 d'une superficie de 49,5 m2 et 11 T3 de 73,5 m2 sont d'ores et déjà tous loués à des familles avec de jeunes enfants ou des personnes seules, avec des revenus modérés. Leur loyer va de 340 € pour les T2 à 491 € pour un T3.

Le chantier a été réalisé en trois phases : une en 2010, puis 2012 et 2013. De nouveaux logements, attendus avec impatience par des locataires enchantés par leur qualité et bien sûr leur lieu d'implantation, proche du centre ville et des services (école, poste, médiathèque...). Construits par la SA HLM Coutances-Granville, ils viennent compléter le parc de logements locatifs dits sociaux. La ville compte désormais plus de 10% de cette typologie de logements, favorisant ainsi une mixité sociale et générationnelle indispensable à notre ville.

ccas

Centre Communal d'Action Sociale

Aide aux familles

Le CCAS peut soutenir les familles pour la prise en charge de la restauration scolaire et garderies. Pour cela, elles doivent en faire la demande auprès du service et fournir les justificatifs des revenus de l'ensemble du foyer ainsi que la quittance de loyers des derniers mois. L'aide est attribuée au trimestre et la demande doit être renouvelée pour pouvoir en bénéficier à nouveau.

Sachez que le CCAS peut également venir en aide pour le paiement de certaines factures. Sans ce cas, il faut prendre rendez-vous avec Mme GATE afin de compléter un dossier. Ce dernier sera examiné anonymement en commission.

Avis aux jardiniers

il reste deux parcelles disponibles de 150 m² chacune, au sein des jardins familiaux, rue du Petit Kairon. Elles sont louées à l'année au tarif de 50€ (cabane de jardin et récupérateur d'eau fournis). Renseignements en Mairie, sur place ou par téléphone 02.33.50.06.50

Plan grand froid

A l'approche de l'hiver, un registre est ouvert, service CCAS, afin que les personnes fragilisées, isolées ou simplement désireuses s'y inscrivent. Cette inscription permet, si le plan grand froid est déclenché par la préfecture, d'appeler chaque personne afin de s'assurer de leur bien-être et de leur éventuel besoin.
Aussi, nous demandons à chacun d'être attentif à son voisinage et de nous signaler toute situation délicate.

Collecte Nationale de la Banque Alimentaire

La collecte nationale de la Banque Alimentaire aura lieu les vendredi 28 et samedi 29 novembre prochain. Sur notre commune, les magasins partenaires sont « Géant Casino »et « Carrefour City ». Les bénévoles, jeunes ou moins jeunes, sont toujours les bienvenus et peuvent déjà se faire connaître auprès du CCAS.

HORAIRES D'OUVERTURE

du CCAS (service social) Mairie de St-Pair

Le service CCAS est ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.
En dehors de ces heures, les situations dites « d'urgence » sont toutefois traitées.
La permanence de Mme GATÉ a lieu chaque jeudi de 9 h 00 à 11 h 30.
Mme GATÉ reçoit également sur rendez-vous y compris le samedi matin.

Tél. CCAS : 02 33 50 22 87
Tél. Mairie : 02 33 50 06 50

sport graine de champion !

Théo MICLOT

sélectionné par la Fédération Française de Tennis

Théo Miclot, jeune licencié de onze ans au tennis club de Saint-Pair-sur-Mer vient de participer à un stage national à Lyon regroupant les neufs meilleurs joueurs français de sa catégorie. Ce stage, qui s'est déroulé du vendredi 19 au dimanche 21 septembre 2014 fut axé sur différents tests physiques, de l'analyse vidéo et des simulations de matchs.
A l'issue de ce stage, la Fédération Française de tennis a décidé de retenir cinq joueurs dans le P.A.N (programme avenir national). Et c'est avec plaisir que nous avons appris que Théo figurait parmi cette sélection.
Théo a également participé à une rencontre amicale France/Hollande du 2 au 4 octobre 2014. Tout ceci est la récompense d'une bonne année de travail. Mais la route est encore longue. Reste à garder autant d'envie et de plaisir pour profiter au maximum de ces nouvelles expériences.

Annie ROUMY
Conseillère municipale en charge de la Médiathèque

médiathèque

L'été est fini et s'il n'est plus qu'un souvenir, il fut riche en événements et en émotions et restera dans nos mémoires comme l'été des Jeux Equestres Mondiaux et de la Commémoration du 70e anniversaire du Débarquement. La médiathèque s'est associée aux JEM en mettant en place une belle exposition de photos dans ses locaux et des lectures théâtralisées avec le concours des acteurs de Espace Théâtre au centre équestre le 28 août. D'autres manifestations ont été organisées: une présentation des coups de coeur des bibliothécaires et deux ventes de livres qui ont formidablement marché.

De l'émotion, l'équipe de la médiathèque en a ressenti le 6 août à l'occasion de l'anniversaire de Mme Brasseur qui fêtait son 100e anniversaire. Bénévole et institutrice à Saint-Pair-sur-Mer, elle est à l'origine avec Antoinette Lecoq et Jacques Olivier entre autres, de la création de la bibliothèque du Moulin, qui a précédé la médiathèque actuelle.

Il y a environ 2 ans elle venait encore, assise sur une chaise, choisir des bibliographies et des ouvrages du fonds local dans le bibliobus pour aider Laurence et Marie Claude.

Voilà pourquoi salariées et bénévoles, anciens et actuels, des bibliothèques, anciens élèves retrouvés avec l'aide de Mme Privez, élus parmi lesquels B.Sorre et A. Noury, successivement maire et ancien maire de St Pair, personnels de la Bibliothèque Départementale, parents et amis se sont rassemblés autour d'elle . A cette occasion, M. Sorre lui a remis la médaille de la ville et un ouvrage sur Saint-Pair-sur-Mer qu'elle connaît si bien pour y avoir vécu, enseigné et animé nos bibliothèques.

La rentrée est faite depuis quelques semaines et, avec elle, ont repris le portage de livres à domicile pour les abonnés qui ne peuvent se déplacer , les accueils de classes et l'accueil des tout-petits. Si vous êtes intéressés par ces services, n'hésitez pas à contacter le personnel de la médiathèque.

L'automne a apporté aussi son lot d'animations ponctuelles et la médiathèque s'est associée cette année encore à la Semaine du goût. Le thème en est le fruit emblématique de l'automne et de la Normandie : la pomme. Les bibliothécaires ont sélectionné des romans, documentaires, poèmes, visibles à la médiathèque du 03 au 31 Octobre dans le cadre d'une exposition intitulée « Un amour de pomme ». Les gourmands pourront également à cette occasion découvrir différentes espèces de pommes mises à notre disposition par le Musée de la Pomme de Barenton.

Semaine du Goût

Voilà la rentrée gourmande dont je vous parlais dans le précedent Saint-Pairais. J'espère que vous serez nombreux à venir rendre visite à nos bibliothécaires qui ne ménagent pas leurs efforts pour vous satisfaire.

A bientôt donc dans nos murs.

Hommage à Olivier DOMINGO (1950-2014)

Résumer la vie d'Olivier n'est pas chose simple, tant sa personnalité et ses engagements divers sont riches et abondants, mêmes s 'ils ont brutalement été interrompus le 25 juin dernier, alors qu'il n'avait que 64 ans... Olivier habitait Carolles, mais il se sentait Saint Pairais à 100 %. Il a fait sa carrière dans l'enseignement privé, et, alors qu'il était décédé, a reçu le 14 juillet dernier l'insigne de chevalier des Palmes Académiques, pour services rendus dans l'Education Nationale.

Il a joué un grand rôle dans la vie paroissiale de Saint-Pair. On le connaît d'abord comme chef de chœur de la chorale paroissiale, depuis de longues années. Nous avons une trace de son œuvre avec le CD qu'il a fait enregistrer (et qui est toujours disponible à l'office de tourisme).. Fin, discret, patient, déterminé dans la bonne humeur, attentif à chacun, « ses » choristes et amis organistes l'appréciaient et l'aimaient. Depuis quelques années, il était également rédacteur dans le journal paroissial « Au cœur de la Baie », plus particulièrement chargé de la rubrique « Des hommes et des lieux » dans laquelle il excellait. Olivier était aussi vice-président de l'association paroissiale : « Notre Dame de la Baie – la Saint Pairaise ». Ceux qui l'ont côtoyé dans ce cadre n'oublieront pas son humour, que l'on pourrait qualifier de « british », et ses jeux de mots, sa distinction, sa culture étonnante, s'intéressant aussi bien à l'informatique qu'à la généalogie. Il n'hésitait pas à intervenir dans les débats, apportant des précisions, informations, dans les différents domaines. Cette association, la plus ancienne de Saint-Pair, fêtera son centenaire en 2016. Olivier s'était investi dans la commission chargée de préparer les cérémonies commémoratives...Là aussi, il nous manquera...

Olivier était aussi pleinement investi dans la vie de la cité à Saint Pair. Il a joué un rôle au bridge-club (le Scissy-club). Mais c'est essentiellement le tennis-club qui a compté pour lui.

Son père en a été l'un des principaux membres fondateurs en 1958. Dès son très jeune âge, Olivier a été un joueur de tennis. Il a exercé rapidement des responsabilités, toujours membre du comité directeur, plusieurs années juge arbitre, organisateur du tournoi « jeunes ». Il a occupé la présidence pendant deux ans, puis la vice-présidence. Les transitions se sont toujours effectuées « en douceur ». Bernard Hazelard, son ami, qui l'a bien connu, et lui a succédé à la présidence, insiste sur ses qualités : « Il était apprécié de tous par son dévouement, sa gentillesse, son calme, ne disant jamais un mot de trop, c'était vraiment un bon copain. » Pierre Chablain, autre responsable, nous précise : « Tous au tennis-club sont marqués par sa disparition brutale... »

Ce sont tous ses amis, dans différents domaines, anciens collègues et élèves,...qui pleurent un ami fidèle, trop tôt disparu... Les obsèques d'Olivier ont été célébrées le mardi 1er juillet dans l'église de Saint-Pair-sur-Mer, en présence d'une nombreuse assistance pleine d'émotion.

Merci à **Michel NORMAND** d'avoir rédigé cet hommage.

paroles des élus de la minorité municipale

L'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de réserver un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Les 4 élus de la minorité municipale, que l'on appelle habituellement « membres de l'opposition », n'ont pas l'intention d'être systématiquement contre les projets ou les intentions de la majorité : pas d'opposition frontale, sclérosante, improductive et impopulaire de surcroît. Mais ils sont bien décidés à défendre leurs valeurs, leurs idées, leurs projets, ce qui avait été mis en valeur lors de la campagne électorale.

Nous avons par exemple été « surpris »par l'élection en mai d'un 7è adjoint, alors qu'il n'en avait été programmé que 6 ,par l'absence depuis 6 mois de la Directrice Générale des services, tombée souffrante au lendemain même de l'élection du maire, et toujours pas revenue ou remplacée,,et par la création récente d'un poste d'agent de maîtrise pour gérer le personnel technique (n'y a t-il pas deux adjoints chargés des travaux ?).

Quant au sujet majeur de cet été, à savoir la pollution des plages, il est grand temps de s'en préoccuper VRAIMENT !!! Certes, depuis 6 ans, il y a eu des Kilomètres de clôtures de posées sur les rives du Thar et de la Saigue, certes, des points d'abreuvement ont été aménagées ; mais on s'aperçoit que ce n'est pas suffisant et, après l'été sec de 2013, les pluies de l'été 2014 ont montré l'importance du danger. On ne peut pas se satisfaire des arguments et des commentaires entendus ici ou là : avons-nous assez insisté les années antérieures auprès de la communauté de communes pour que ce problème soit traité en priorité ? Avons- nous, après tant d'années, recensé toutes les causes de pollution ? Nous en doutons et sommes très inquiets pour l'avenir économique et touristique de notre région. Il faut très rapidement se préoccuper de la pollution humaine (branchements défectueux, rejets sauvages, lessivage des sols, décharges anciennes, etc...), et de la pollution animale (déjections, points d'abreuvement, engrais, etc...) ; il faut lancer d'urgence une campagne de sensibilisation et d'information auprès des populations concernées (et pas seulement la nôtre bien sûr). A nos élus à la GTM de se faire entendre haut et fort ; nous pourrions regretter amèrement à l'avenir de ne pas avoir fait le maximum.

Même préoccupation majeure à nos yeux : le ramassage et le traitement des ordures, ménagères ou non, qui s'amassent sur les trottoirs certains week-ends et qui dégagent des odeurs fort désagréables provenant des containers enterrés

Dans les mois à venir, nous aurons à évoquer le projet « salle de sport » dont on recommence à parler sérieusement, et bien d'autres sujets ; en attendant, bravo : l'abribus de la rue Ste Anne a été repeint cet été !! C'était vraiment pas beau ni flatteur !!

Les élus de l'opposition : Gérard Desmeules, Laurence Prévost, Jacques Olivier, Sophie Pacary

bilan touristique

Véronique ALTMAYER
Adjointe en charge
du Tourisme, de la Culture
de la Communication
et de la Vie Associative

Laurence VARIN
Directrice
de l'Office de Tourisme

« Quand sonne l'automne », c'est souvent l'heure des bilans pour les offices de tourisme. Il était de coutume de faire un bilan de saison estivale des 2 mois forts de l'année à savoir juillet et août mais ces fréquentations qui restent nos 2 plus gros mois de l'année ne sont plus qu'un moment intense parmi une année bien remplie.
Plutôt que de faire un bilan juillet/août, je vous soumets donc un point plus global de l'année 2014 beaucoup plus révélateur de notre métier.La pratique des vacances évolue, le temps où les familles venaient occuper leurs villas cossues pour 2 mois est révolue. Il nous faut aujourd'hui proposer des services, des activités sportives et de loisirs répondant à des séjours courts et intenses.
Même si elle n'est pas terminée, je peux déjà vous dire que l'année 2014 sera bonne. Nous avons connu une bonne fréquentation en début d'année puis au printemps pour finalement connaître un très bel été avec une hausse de 50% des visiteurs en août par rapport à 2013. Le 70e Anniversaire du Débarquement et l'accueil des Jeux Equestres Mondiaux ont indéniablement boosté ces chiffres. Les conseillères en séjours présentes cet été, Ludivine, Virginie et Patricia ont accueilli avec gentillesse et compétence les nombreuses demandes. Ces demandes restent inchangées puisque ce que recherchent les touristes sont par ordre :
1) Les circuits de randonnée
2) Les manifestations
3) Les renseignements pratiques
(horaires de marée par exemple)
La clientèle anglaise est de retour dans notre région depuis 2013 suivie de près par les Allemands. A noter que les Canadiens ont été nombreux cette année ce qui s'explique peut-être par le 70e Anniversaire du Débarquement.
Les origines géographiques de nos clients français sont la Basse et Haute-Normandie, Paris et sa région, la Bretagne et le NPDC. A noter que les Saint-Pairais sont de plus en plus nombreux à franchir nos portes.
Chiffres d'affaires de quelques références clés :

- + de 13 000 € pour les gîtes
- + 5000 € pour les cabines de bains
- + de 4500 € pour les vedettes Jolie France
- + 4000 € pour la boutique
- + de 4000 € pour la brocante

Les Renk'arts du mardi

Balades commentées

Le 13 Animé

Le 13 Animé

La ville de Saint-Pair-sur-Mer vient de se voir renouveler, le 17 septembre 2014 et pour une durée de 5 ans, son label de commune touristique. Ce dossier a été porté par une collaboration entre l'office de tourisme et la Mairie. Ce classement est attribué par la Préfecture et est un gage de qualité apporté aux touristes. Il permet aussi très concrètement d'avoir des dotations d'Etat plus importantes que les villes non classées.

Le festival jeune public au printemps a accueilli + de 800 spectateurs avec 7 représentations.
Les Rendez-vous aux jardins début juin, marquent désormais le début de la saison estivale avec une décoration dans la ville. Les 18 jardins privés ont été visités par plus de 2 500 personnes contre 960 en 2013. Cet événement s'annonce comme un outil efficace pour faire découvrir la richesse des jardins privés des habitants et valorise également notre nouveau territoire avec ses 33 communes.
Notre journée du 13 juillet le « 13 Animé » a mobilisé toutes les forces de la commune les élus, les services techniques et l'office de tourisme. L'enjeu était grand avec la totalité des propositions en extérieur dont un écran plein jour pour retransmettre la finale de la coupe du monde. Cette soirée a mobilisé environ 28 000 spectateurs, un grand merci à tous pour votre fidélité à cet événement.
Les renk'arts du mardi, le rdv hebdomadaire des concerts, a lui aussi connu une belle fréquentation avec de bons retours. Jérôme, Claude et Alice ont chaque semaine assuré le montage et démontage aidés des services techniques et ont accueilli les musiciens.

Jazz en Baie

Jazz en baie a à nouveau marqué la saison estivale avec l'ouverture du festival en front de mer. Là aussi le public était fidèle au rendez-vous pour cet événement qui résonne dans toute la baie du Mont Saint-Michel.
Les balades commentées ont été fréquentées par + de 400 personnes.
12 expositions ont eu lieu cette année à la chapelle Sainte-Anne et une supplémentaire sur la digue de Saint-Pair.
Les Jeux Equestres Mondiaux nous ont permis de travailler avec le monde du cheval etainsi créer des liens avec les 3 centres équestres du territoire (Bréville, Saint-Pierre-Langers et Saint-Pair) ainsi que les organisateurs des courses hippiques. Ce collectif entouré de mes collègues des offices de tourisme limitrophes a décroché le label attribué par la Région « l'Elan des Jeux » nous permettant de communiquer sur les Jeux Equestres Mondiaux. Un film commandé par l'office de tourisme et réalisé par CédriBesnard a été visionné plus de 18 000 fois sur notre page Facebook ! Merci à Patrice Cottin, directeur du centre équestre, pour sa collaboration à cette journée autour de l'endurance le 28/08/2014. L'enjeu touristique est aussi hors les murs de notre office de tourisme avec une progression fulgurante de la fréquentation de notre site internet. Bravo à Brigitte qui gère notamment au sein de notre Office de Tourisme l'actualisation et l'animation des sites internet de la ville et de l'OT ainsi que sa page facebook. Le nombre de sessions ouvertes sur notre site a quasiment doublé en 2 ans. Là aussi les pratiques évoluent puisque les vacanciers préparent leurs vacances en amont du séjour en visitant les sites internet pour y trouver leur hébergement ainsi que les activités proposées par notre territoire.

Retransmission de la finale de la coupe du monde de football

Cette année, la création d'un rallye téléchargeable e ligne « rando Jeu » pour les familles nous a concrètement aidé à attirer un public qui cherche ce genre d'activité dynamisant ainsi notre territoire.
Ce jeu a notamment été testé par la Porte des Iles, merci à eux pour leur collaboration et bon vent à Patrice Trèche, directeur, qui nous quitte et avec qui j'ai apprécié de travailler.
Comme je vous le disais en début d'article « Quand sonne l'automne » c'est aussi pour nous le moment de préparer l'événement Second Geste, festival des arts du cirque (11ème édition) ainsi que la période de Noël avec cette année une surprise dans le centre-ville que nous espérons innovante et créative. Merci à tous pour vos encouragements et messages sympathiques sur les réseaux sociaux. Au plaisir de vous retrouver prochainement lors de nos événements.

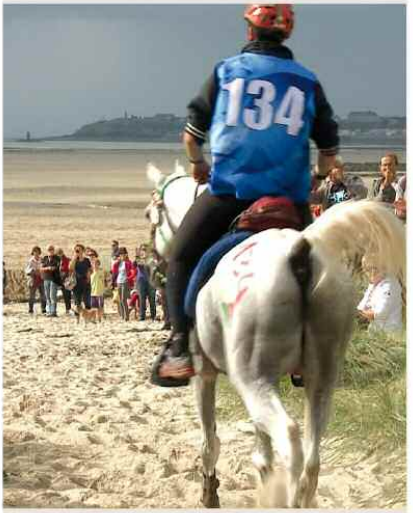

Épreuve d'endurance des Jeux Équestres Mondiaux

Ciné-débat Granville

5 €

Un film : « Tout va bien, 1er commandement du clown » de Pablo Rosenblatt et Émilie Desjardins sera diffusé au cinéma de Granville le sélect le lundi 3 novembre 2014 à 20 h 15. La projection sera suivie d'échanges sur l'aventure du film avec Émilie Desjardins et d'une présentation de la politique culturelle autour du cirque à partir de l'exemple de Saint-Pair-sur-Mer par son maire Bertrand Sorre.
Pitch du film : 2 ans dans une école de clown. 10 filles et 4 garçons prennent un tournant dans leur vie et se lancent dans une quête : « chercher son clown ».
A contre-courant d'une société de la performance, une aventure pour apprendre à faire rire de la condition humaine. En suivant leur évolution, leurs prises de conscience, leurs doutes, leurs moments de grâce, on découvre peu à peu les contours de cet art populaire, vivant et plus que jamais nécessaire.

Duo de clowns musiciens

Bibeu et Humphrey

Dans la lignée des clowns musiciens du début du siècle, Bibeu et Humphrey sont des clowns sensibles, quasiment muets et pourtant très bavards de leurs corps… Punks et tendres à la fois ! Musiciens, acrobates, attachants, maladroits, virtuoses, exaspérants, attendrissants... Bibeu et Humphrey ne racontent pas une histoire mais un simple moment de vie. Ils arrivent avec tous leurs instruments, dans le but évident de faire de la musique pour le public. Leurs maladresses, gourmandies et autres absurdités ne les détournent jamais de leur but premier : jouer de la musique. Ce qu'ils font avec brio, lorsqu'ils y arrivent !

Dimanche 9/11 à 16 h 00
Lundi 10/11 à 20 h 30
Durée : 1 h.
à partir de 8 ans

salle polyvalente Michel Fraboulet

« Tout un Monde » Hélène Ventoura

"Drôle, décalé, moderne et insolite" (Télérama)

Je vais vous dire la vérité, parce que je veux que l'on me croie. Je vais aussi vous dire quelques mensonges, je vais aussi vous dire n'importe quoi... parce que je veux que l'on me croie. Demandez à un clown de vous raconter Cendrillon.
Il voudra faire des parenthèses, et surtout il voudra faire des révélations.
Il vous dira que dans la vraie histoire, Cendrillon n'a pas écouté sa marraine, qu'elle est restée au bal après minuit, qu'elle a perdu sa robe et s'est retrouvée en guenilles devant le prince, qu'ensuite elle s'est enfuie, qu'en chemin elle a croisé toutes sortes de gens, qu'il lui est arrivé toutes sortes de choses étranges comme devenir géante, traverser le temps, tuer des monstres, provoquer des émeutes, des cataclysmes...

Ça s'est passé comme ça, il vous dira !
Si vous voulez connaître la véritable histoire de Cendrillon version clown, accourrez !

Samedi 8/11 à 19 h 00
Durée : 55 mn
à partir de 8 ans

Clown

salle polyvalente Michel Fraboulet

8 - 9 - 10 et 11 novembre 2014

Second Geste Festival

Saint-Pair-sur-Mer

Festival des Arts du Cirque

Plein tarif : 12 € - Tarif réduit : 7 €

Spectacle intense, sensuel et hautement acrobatique, Morsure vogue entre le cinéma de Wong Kar Waï et la folie baroque de Fellini. On y saisit des fragments de vie, la violence des relations humaines, une révolte intérieure à la Duras, portés par les équilibres, la voltige et la musique des dix artistes présents sur une scène conçue comme une arène. Morsure fait appel à des sentiments bruts et sauvages.
A travers les corps circassiens et leur mise en danger s'expriment la férocité des rapports amoureux et la vulnérabilité de l'être, terrassé par la désillusion.
Au centre de la piste, un lavabo, un miroir, un homme, une femme. Et leur histoire, qui s'écrit sous nos yeux au fil des envolées et des chutes. Une vie insouciante. La rencontre, l'attirance, la passion, la trahison, l'abattement et la rage qui éclate. L'être exulte et les émotions s'entrechoquent.
À la fois spectaculaire, intime et poétique, Morsure nous conte une histoire universelle, en s'appuyant sur des techniques circassiennes où les corps sont liés et le risque omniprésent. Portés acrobatiques, main à main, voltige à la barre russe, danse endiablée sur le fil sont ici mis en mouvement avec virtuosité et accompagnés par des tonalités blues-rock, illuminées par la voix d'une chanteuse a capella.

Samedi 8/11 à 20 h 45
Dimanche 9/11 à 17 h 30
Mardi 11/11 à 17 h 00

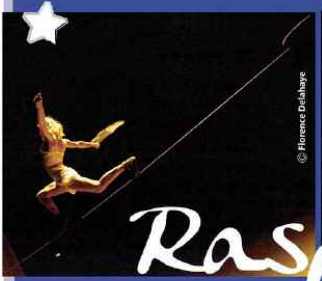

Morsure

Écriture et mise en scène : Marie Molliens
Cie associée à la Verrerie d'Alès
Pôle National Cirque
Languedoc-Roussillon

Durée : 1 h 15
à partir de 8 ans

sous chapiteau
place des Loisirs

Rasposo

Conception : Service Communication Dépôt légal à parution imp 3 provinces parigny 02 33 49 02 53

PEFC
votre bulletin municipal est imprimé sur papier couché recyclé